

**MÉMOIRE**  
**de la Fédération des commissions scolaires du Québec**

**dans le cadre de la consultation sur la planification de**  
**l'immigration au Québec pour la période 2008-2010**  
**du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles**

Septembre 2007



**La Fédération  
des commissions  
scolaires  
du Québec**

Document : 6614

La Fédération des commissions scolaires du Québec  
1001, avenue Bégon  
Case postale 10490, succ. Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1V 4C7  
Téléphone : (418) 651-3220  
Télécopieur : (418) 651-2574  
Courriel : [info@fcsq.qc.ca](mailto:info@fcsq.qc.ca)  
Site Internet : [www.fcsq.qc.ca](http://www.fcsq.qc.ca)

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) existe depuis 1947. Elle représente les 60 commissions scolaires francophones du Québec et la Commission scolaire du Littoral.

Parmi les principaux mandats qui lui sont confiés, la Fédération a comme objectifs de défendre les intérêts de ses membres et de faire avancer la cause de l'éducation au Québec. La Fédération produit notamment, à la suite de consultations auprès des commissions scolaires, des mémoires, des avis, des recommandations et des propositions afin de soumettre leurs positions sur des projets concernant le système public d'enseignement.

Ces commentaires font état de la réaction de la Fédération des commissions scolaires du Québec au document de consultation *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010* du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles consulte la population et les organismes en vue de planifier le niveau d'immigration pour la période 2008-2010. Le document de consultation fait état des grandes orientations gouvernementales et présente les enjeux et les défis liés à l'immigration. Cinq scénarios d'évolution de l'immigration sont soumis à la consultation :

Scénario 1 : réduction de l'immigration (40 000 admissions en 2010)

Scénario 2 : stabilisation de l'immigration (46 000 admissions en 2010)

Scénario 3 : croissance légère de l'immigration (50 000 admissions en 2010)

Scénario 4 : croissance moyenne de l'immigration (55 000 admissions en 2010)

Scénario 5 : croissance élevée de l'immigration (60 000 admissions en 2010)

D'entrée de jeu, nous croyons, qu'il serait prématuré de donner notre aval à l'un ou l'autre des scénarios alors que des études ou des analyses seraient nécessaires pour bien mesurer l'impact de ceux-ci sur les services qu'offrent les commissions scolaires à la clientèle immigrante. Comme le souligne le document de consultation, toute augmentation de l'immigration se traduira par une hausse des besoins en service.

Par contre, la Fédération des commissions scolaires du Québec et les commissions scolaires qu'elle représente se sentent interpellées par les défis en matière d'accueil et d'intégration formulés dans le document de consultation et plus précisément en ce qui a trait à ceux liés à la francisation, à l'intégration des immigrants au marché du travail et à la régionalisation.

Les commissions scolaires sont des partenaires majeures dans le domaine de l'accueil, de la francisation et de l'intégration des immigrants à la société

québécoise. Elles participent directement à l'accueil des élèves immigrants tant aux niveaux du primaire, du secondaire, de l'éducation des adultes qu'en formation professionnelle.

Nous déplorons que le document de consultation ne fasse pas mention de cette participation des commissions scolaires. En effet, il n'est nullement question dans les documents de l'accueil réservé par l'école aux enfants du préscolaire, du primaire et du secondaire, des services de garde à l'accompagnement des parents et à l'offre au parascolaire.

Les services d'accueil et d'intégration de cette clientèle se sont beaucoup développés et les commissions scolaires ont fait beaucoup d'effort pour adapter leurs services afin de permettre une meilleure intégration de la famille immigrante dans sa communauté.

Il nous apparaît donc important de souligner l'apport des commissions scolaires en matière de francisation, d'intégration des immigrants au marché du travail et de régionalisation. Nous estimons que ces trois aspects sont les moins connus de la population et du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

### **Recommandation**

- **Qu'un comité interministériel soit mis en place pour que les rôles, les responsabilités et les mandats des ministères et des réseaux impliqués dans la francisation, notamment, soient clarifiés.**

## **La francisation des immigrants adultes**

Nous sommes étonnés de constater l'absence de reconnaissance de plus de 20 ans de partenariat en matière de francisation. Pourtant, nous comptons près de 80 000 inscriptions dans les commissions scolaires en francisation à l'éducation des adultes au cours des cinq dernières années.

Les commissions scolaires ont ajusté au fil des ans leur offre de service pour répondre aux besoins des immigrants, parents, étudiants ou travailleurs. Elles offrent des horaires adaptés pour les cours de francisation, soit de soir, de jour, à temps plein ou à temps partiel. La structure des centres d'éducation des adultes permet de recevoir des adultes à toutes les semaines, et ce, pendant douze mois. La francisation est aussi offerte en concomitance dans plusieurs commissions scolaires. Il est donc possible pour un adulte de suivre des cours de francisation en même temps que des cours en formation professionnelle. De plus, la francisation est financée entièrement à partir de l'enveloppe fermée du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), n'engendrant aucun coût supplémentaire autre que les fonds déjà engagés auprès de l'éducation des adultes.

La Fédération tient à souligner qu'elle aurait souhaité que le document vienne préciser la notion de « connaissance du français ». Il va sans dire qu'une connaissance fonctionnelle de la langue est assurément différente de celle nécessaire pour s'inscrire à une formation professionnelle, à des études supérieures ou encore pour s'intégrer au marché du travail.

De plus, il est essentiel que les différents ministères qui soutiennent financièrement les immigrants lors de leur période de francisation prennent en compte les différences et les écarts quant au temps nécessaire à certains

immigrants pour se franciser. Effectivement, le temps d'apprentissage de la langue française n'est pas nécessairement le même pour un immigrant peu scolarisé, pour un immigrant d'origine asiatique ou pour un immigrant d'origine latine.

C'est ainsi que, depuis plusieurs années, les commissions scolaires ont amélioré et diversifié leur offre de service en francisation de manière à offrir une formation plus complète et mieux adaptée aux exigences actuelles. Plusieurs commissions scolaires ont aussi bien développé des cours de francisation pour une clientèle immigrante analphabète que des cours de français écrit pour des immigrants très scolarisés. D'autres ont innové en favorisant l'ouverture de garderies dont plusieurs places sont réservées à la clientèle immigrante.

Le processus de francisation d'un immigrant se poursuit dans les commissions scolaires au-delà du cours de francisation. Il se poursuit à travers d'autres services d'enseignement, que ce soit en formation générale ou en formation professionnelle et il est accompagné de diverses mesures : mesures de soutien aux adultes allophones, passerelles entre la francisation et d'autres services d'enseignement, formations conjointes, etc.

L'organisation des services d'enseignement dans les commissions scolaires permet aux élèves de poursuivre leur processus de francisation tout en ayant pour objectif l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou encore la réalisation d'un projet en formation professionnelle. Les commissions scolaires ont la mission de scolariser, ce qui les rend mandataires de la francisation.

Présentement, plusieurs immigrants, plutôt que de rester sur une liste d'attente, s'inscrivent au service de francisation des commissions scolaires à proximité de leur domicile ou de l'école de leur enfant. C'est alors que, souvent, lorsque des places se libèrent, le MICC les sollicite par écrit et leur alloue une allocation supplémentaire pour qu'ils se déplacent vers un cégep, une université ou vers un organisme communautaire.

Pour un certain nombre de cas, cela signifie recommencer la formation au début. Des commissions scolaires notent que certains immigrants préfèrent se priver d'un revenu supplémentaire plutôt que de changer de lieu de formation.

Nous croyons qu'il serait souhaitable que des mécanismes de communication soient mis en place pour tenter d'éviter que les immigrants aient à se réintégrer à un nouvel environnement, à un nouveau contexte d'apprentissage.

### **Recommandations**

- **Qu'un mécanisme de communication entre les différents responsables de la francisation, dont les commissions scolaires, soit mis en place pour éviter que les immigrants changent de lieu de formation en cours d'apprentissage.**
- **Que le même niveau d'aide financière soit assuré aux immigrants peu importe le lieu de formation.**
- **Que soient prises en compte les différences marquées en termes de temps d'apprentissage du français selon l'origine ou le niveau de scolarité de l'immigrant par les ministères qui les soutiennent financièrement et que l'aide financière soit ajustée en conséquence.**



## **L'intégration au marché du travail**

Les commissions scolaires ont aussi développé des services d'orientation et d'intégration socioprofessionnelle. Ces services permettent à des adultes immigrants de s'intégrer au marché du travail. Ces formations comprennent des notions de préparation à une entrevue, rédaction du curriculum vitae, exploration et connaissance du marché du travail québécois, etc.

Les commissions scolaires contribuent de façon active dans le réseau scolaire, communautaire et auprès des employeurs à faire la promotion de l'intégration de la clientèle immigrante. Des stages en entreprise de plusieurs semaines complètent souvent ces formations et permettent ainsi à l'élève d'obtenir une expérience de travail québécoise.

Nous sommes conscients du manque de main-d'œuvre qui guette plusieurs secteurs de l'économie. Or, on constate que la formation professionnelle n'attire pas suffisamment de personnes pour répondre à la demande du marché du travail. Cette offre de formation devrait être valorisée auprès des candidats intéressés à immigrer au Québec.

La formation professionnelle permet à des milliers d'élèves d'acquérir, dans un laps de temps limité et à un coût raisonnable, les compétences professionnelles requises pour le marché du travail de même que les habiletés et attitudes nécessaires à l'adaptation aux changements et à l'acquisition de nouvelles compétences. C'est plus d'une centaine de programmes de formation menant à l'exercice d'un métier qui sont offerts à travers le réseau des commissions scolaires. La majorité des programmes de formation professionnelle comporte des stages en entreprise obligatoires pour l'obtention du diplôme d'études.

Au niveau de l'intégration des travailleurs étrangers qualifiés, certaines commissions scolaires jouent un important rôle en ce qui a trait à la mise à niveau (formation) et le placement en entreprise de ces nouveaux travailleurs.

À titre d'exemple, une commission scolaire offre un service d'évaluation et de reconnaissance des acquis et des compétences. Elle accompagne les personnes qui souhaitent faire reconnaître officiellement leurs acquis scolaires au Québec comme à l'étranger, en milieu de travail ou encore dans la vie en général, par le MELS en vue de l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

De plus, plusieurs commissions scolaires, par le Fonds national de formation de la main-d'œuvre (FNFMO) offrent de la francisation à temps partiel en entreprise.

### **Recommandations**

- **Que soient reconnues l'expertise et la contribution des commissions scolaires en matière d'intégration au marché du travail de la clientèle immigrante et que, pour ce faire, les services d'intégration socioprofessionnelle des commissions scolaires soient mis à contribution.**
- **Que le MICC, de concert avec le MELS, fasse la promotion, auprès des candidats, des diverses possibilités de carrière en lien avec les programmes de formation professionnelle offerts par les commissions scolaires.**

## **La régionalisation**

Il est important de rappeler que les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle des commissions scolaires sont déployés dans toutes les régions du Québec. Les commissions scolaires étant au cœur de leur communauté, les immigrants qui s'installent en région avec leur famille sont assurés, en passant par les commissions scolaires, d'un service de proximité tant pour leur enfant que pour eux.

De plus, afin de répondre à la demande formulée dans la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* d'améliorer les services d'accueil, les commissions scolaires ont tout mis en œuvre pour assurer à la population adulte partout au Québec de tels services. Elles offrent un accueil, des services de référence, de conseil et d'accompagnement à toute la population adulte désireuse d'y recourir (SARCA).

## **Recommandation**

- **Que le MICC reconnaisse les commissions scolaires en région comme des acteurs incontournables en travaillant de concert avec les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA).**

## **En résumé**

Force nous est de constater qu'avec un personnel qualifié, compétent et rigoureux soutenu par une expertise acquise depuis de nombreuses années, les commissions scolaires sont en mesure d'occuper un espace équitable dans le paysage québécois de l'intégration, de la régionalisation et de la francisation de la clientèle immigrante.

Le réseau des commissions scolaires a fait la démonstration depuis fort longtemps de sa capacité à s'ajuster aux multiples besoins de sa clientèle. Les commissions scolaires offrent à leur clientèle immigrante bien plus que de la francisation. Elles leur offrent une école ouverte sur sa communauté, un milieu de vie animé au cœur des quartiers où elle habite.

Nous voulons que les ministères qui soutiennent financièrement les immigrants pendant leur période de francisation reconnaissent les différences marquées en termes de temps d'apprentissage selon l'origine ou le niveau de scolarité de l'immigrant et que l'aide financière soit ajustée en conséquence.

Nous souhaitons qu'un mécanisme de communication entre les différents responsables de la francisation, dont les commissions scolaires, soit mis en place pour éviter que les immigrants changent de lieu de formation en cours d'apprentissage et qu'un même niveau d'aide financière leur soit assuré peu importe le lieu de formation.

Nous estimons que l'expertise et la contribution des commissions scolaires en matière d'intégration au marché du travail de la clientèle immigrante sont méconnues. La Fédération est prête et disponible à collaborer avec le MICC pour que, notamment, les services d'intégration socioprofessionnelle des commissions

scolaires soient mis à contribution pour une meilleure intégration des immigrants à la société québécoise.

De plus, nous considérons essentiel que le MICC, de concert avec le MELS, fasse la promotion, auprès des candidats, des diverses possibilités de carrière en lien avec les programmes de formation professionnelle offerts par les commissions scolaires.

En terminant, nous souhaitons qu'un comité interministériel soit mis en place pour que les rôles, les responsabilités et les mandats des ministères et des réseaux impliqués dans la francisation, notamment, soient clarifiés.

## RECOMMANDATIONS

Qu'un comité interministériel soit mis en place pour que les rôles, les responsabilités et les mandats des ministères et des réseaux impliqués dans la francisation, notamment, soient clarifiés.

Qu'un mécanisme de communication entre les différents responsables de la francisation, dont les commissions scolaires, soit mis en place pour éviter que les immigrants changent de lieu de formation en cours d'apprentissage.

Que le même niveau d'aide financière soit assuré aux immigrants peu importe le lieu de formation.

Que soient prises en compte les différences marquées en termes de temps d'apprentissage du français selon l'origine ou le niveau de scolarité de l'immigrant par les ministères qui les soutiennent financièrement et que l'aide financière soit ajustée en conséquence.

Que soient reconnues l'expertise et la contribution des commissions scolaires en matière d'intégration au marché du travail de la clientèle immigrante et que, pour ce faire, les services d'intégration socioprofessionnelle des commissions scolaires soient mis à contribution.

Que le MICC, de concert avec le MELS, fasse la promotion, auprès des candidats, des diverses possibilités de carrière en lien avec les programmes de formation professionnelle offerts par les commissions scolaires.

Que le MICC reconnaisse les commissions scolaires en région comme des acteurs incontournables en travaillant de concert avec les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA).